

Obligations d'encadrement technique des compétitions D1 du District de Lyon et du Rhône de Football

Pour remplir l'obligation du statut départemental, l'éducateur responsable de l'équipe doit être titulaire d'au moins un des diplômes mentionnés (catégorie, niveau et saison correspondants) dans le tableau suivant.

On entend par titulaire du diplôme le fait d'avoir suivi la formation **ET** certifié ledit diplôme.

Le titulaire du BMF obtenu avant le 31/05/2024 est considéré comme titulaire des CFF2 et CFF3

MASCULINES	22/23	24/25	25/26	27/28
SENIORS D1 (Equivalent Séniors R3)	CFF3	-CFF3 -CFI seniors -DF coach seniors -BMF	-DF Coach Seniors -CFF3* -BMF	-DF coach seniors -BMF
U20 D1 (Equivalent U20 R2)	CFF3	-CFI Seniors -DF coach Seniors -CFF3 -BMF	-CFI Seniors CFI U14-19 -CFF3* -DF Coach Seniors -DF Coach Jeunes -BMF	-CFI Seniors -CFI U14-19 -DF Coach Seniors -DF Coach Jeunes -BMF
U17 D1 (Equivalent U16-U18 R2)	CFF2 ou 3	-CFI U14-U19 -CFF2 ou 3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -CFF2 ou 3* -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -DF coach jeunes -BMF
U15 D1 (Equivalent U15 R2)	CFF2	-CFI U14-U19 -CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -CFF2* -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -DF coach jeunes -BMF
FEMININES	22/23	24/25	25/26	27/28
SENIORS D1F	Aucun	-CFI Seniors -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors -CFF3* -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors -DF coach Seniors -BMF
FUTSAL	22/23	24/25	25/26	27/28
SENIORS D1	Aucun	Aucun	-CFI Futsal Séniors -Certificat Futsal Base	-CFI Futsal -Certificat Futsal Base
POULES U13	22/23	24/25	25/26	27/28
U13 ELITE	CFF1 + CFF2	-DF coach jeunes -DF resp ecole de foot -BMF	-CFF1 + CFF2 -DF coach jeunes -DF resp ecole de foot -BMF	-DF coach jeunes -DF resp ecole de foot -BMF
U13 EXCELLENCE U12 ELITE	CFF1 ou CFF2	-CFF1 ou CFF2 -CFI U10-U13 -DF coach jeunes -DF resp ecole de foot -BMF	-CFF1 ou CFF2 -CFI U10-U13 -DF coach jeunes -DF resp ecole de foot -BMF	-CFI U10-U13 -DF coach jeunes -DF resp ecole de foot -BMF

Obligations d'encadrement technique des compétitions D1 du District de Lyon et du Rhône de Football

Pour remplir l'obligation du statut départemental, l'éducateur responsable de l'équipe doit être titulaire d'au moins un des diplômes mentionnés (catégorie, niveau et saison correspondants) dans le tableau suivant.

On entend par titulaire du diplôme le fait d'avoir suivi la formation **ET** certifié ledit diplôme.

Le titulaire du BMF obtenu avant le 31/05/2024 est considéré comme titulaire des CFF2 et CFF3

**Les diplômes fédéraux de l'ancienne filière (CFF1, CFF2 et CFF3) ne seront plus reconnus à compter de la saison 2027/2028. Les éducateurs titulaires de ces diplômes peuvent participer aux journées complémentaires d'équivalence proposées par l'IR2F pour obtenir le Diplôme Fédéral (DF) correspondant.*

Evolution des obligations d'encadrement technique des compétitions régionales (statut régional des éducateurs)

Pour remplir l'obligation du statut régional, l'éducateur responsable de l'équipe doit être titulaire d'au moins un des diplômes mentionnés (catégorie, niveau et saison correspondants) dans le tableau suivant.

On entend par titulaire du diplôme le fait d'avoir suivi la formation **ET** certifié ledit diplôme.

Le titulaire du BMF obtenu avant le 31/05/2024 est considéré comme titulaire des CFF2 et CFF3

(dans l'attente du tableau d'équivalence entre "l'ancien BMF" et le "nouveau BMF")

MASCULINES	22/23	23/24	24/25	25/26	26/27
SENIORS R3	CFF3	-CFF3 -DF coach seniors -CFI seniors	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF
U20 R1	CFF3	-CFF3 -DF coach seniors -CFI seniors	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF
U20 R2	CFF3	-CFI seniors -CFF3 -DF coach seniors	-CFI Seniors -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors* -CFF3 -DF coach Seniors -BMF
U18 R1	CFF3	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF
U18 R2	CFF3	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19* -CFF3 -DF coach jeunes -BMF
U16 R1	CFF3	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF
U16 R2	CFF3	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF
U15 R1	CFF2	-CFI U14-U19 -CFF2 -DF coach jeunes	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF
U15 R2	CFF2	-CFI U14-U19 -CFF2 -DF coach jeunes	-CFI U14-U19 -CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19* -CFF2 -DF coach jeunes -BMF
U14 R1	CFF2	-CFI U14-U19 -CFF2 -DF coach jeunes	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF

***ne donne pas droit à une dérogation au titre de l'article 5.2 du statut régional des éducateurs**

Les diplômes fédéraux de l'ancienne filière (CFF1, CFF2 et CFF3) ne seront plus reconnus à compter de la saison 2027/2028. Les éducateurs titulaires de ces diplômes peuvent participer aux journées complémentaires d'équivalence proposées par l'IR2F pour obtenir le Diplôme Fédéral (DF) correspondant. Contacter formations@laurafoot.fff.fr pour plus de renseignements.

Evolution des obligations d'encadrement technique des compétitions régionales (statut régional des éducateurs)

Pour remplir l'obligation du statut régional, l'éducateur responsable de l'équipe doit être titulaire d'au moins un des diplômes mentionnés (catégorie, niveau et saison correspondants) dans le tableau suivant.

On entend par titulaire du diplôme le fait d'avoir suivi la formation **ET** certifié ledit diplôme.

Le titulaire du BMF obtenu avant le 31/05/2024 est considéré comme titulaire des CFF2 et CFF3

(dans l'attente du tableau d'équivalence entre "l'ancien BMF" et le "nouveau BMF")

FEMININES	22/23	23/24	24/25	25/26	26/27
SENIORS R1F	CFF3	-CFF3 -DF coach seniors -CFI seniors	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF
SENIORS R2F	CFF3	-CFI seniors -CFF3 -DF coach seniors	-CFI Seniors -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors* -CFF3 -DF coach Seniors -BMF
U18 R1F	CFF3	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF
U18 R2F	CFF3	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19* -CFF3 -DF coach jeunes -BMF

FUTSAL	22/23	23/24	24/25	25/26	26/27
SENIORS R1	CERTIFICAT FUTSAL BASE	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal
SENIORS R2	CERTIFICAT FUTSAL BASE	CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI Futsal

***ne donne pas droit à une dérogation au titre de l'article 5.2 du statut régional des éducateurs**

Les diplômes fédéraux de l'ancienne filière (CFF1, CFF2 et CFF3) ne seront plus reconnus à compter de la saison 2027/2028. Les éducateurs titulaires de ces diplômes peuvent participer aux journées complémentaires d'équivalence proposées par l'IR2F pour obtenir le Diplôme Fédéral (DF) correspondant. Contacter formations@laurafoot.fff.fr pour plus de renseignements.